

LA RÉPONSE AUX ARNAQUES : MOBILISATION !

Poussé par les manifestations des gilets jaunes, qui ont obtenu en bloquant des ronds-points et en cassant du matériel, ce que nous n'avons pu obtenir par des grèves et des manifestations, depuis des années, le président a soi-disant concédé un certain nombre de dispositions.

Lors d'une brève apparition télévisée il a énuméré quelques mesurette dont on s'aperçoit vite qu'elles ne sont que de la poudre (*de perlimpinpin, bien sûr !*) aux yeux.

- **Suppression de l'augmentation de la CSG** : seuls les retraité.e.s dont le revenu mensuel est inférieur à 1862 euros net (2850 pour un couple) seront exonérés du passage de la CSG de 6,6 % à 8,3 % qui nous a été imposé en janvier 2018. Cela s'entend tous revenus confondus et pas seulement le montant des retraites. Le remboursement du trop-perçu promis par le président n'interviendra que sur la période janvier-juillet 2019 et en juillet seulement. Tout ce vol sur nos pensions en 2018 ne sera donc pas compensé.

□ En ce qui concerne les actifs, l'arnaque est également d'une grande ampleur : **l'augmentation du SMIC de 100 euros** ne concerne en réalité que la prime d'activité, versée par la CAF, qui devait augmenter de 20 euros tous les ans entre 2018 et 2021. C'est ce versement qui est regroupé et avancé.

Non seulement cela ne coûte rien aux employeurs puisqu'il s'agit d'une dépense supplémentaire de la CAF mais dans le cas de la moindre rentrée financière annexe, la prime saute... Soyons donc bien conscients que tout cela n'est pas du salaire, mais seulement **une prestation sociale financée par nos impôts...**

□ **Heures supplémentaires défiscalisées** : elles se feront au bon vouloir du patron et surtout elles ne généreront, comme leur nom l'indique, aucune cotisation sociale, ce que nous ne pouvons que dénoncer.

Certains vont donc avoir l'impression d'avoir un peu plus dans le porte-monnaie mais sans réaliser que la Sécurité sociale, dans toutes ses composantes (maladie, retraite, chômage...) ne sera pas irriguée. De plus **faire effectuer des heures supplémentaires à des salariés en activité ne va pas aider à réduire le chômage !**

Notons quand même que, au plus fort de leurs manifestations les gilets jaunes n'ont jamais été aussi nombreux, sur toute la France, que les manifestations syndicales, manifestations auxquelles la plupart n'ont jamais participé, eux qui disent n'avoir jamais été entendus !

Ce qu'ils revendiquent, l'augmentation du pouvoir d'achat, la réintroduction de l'ISF, l'augmentation des salaires et des pensions, c'est ce que nous, CGT, défendons et pour quoi nous nous battons, sans pour autant être médiatisés au même niveau... sauf quand des casseurs (*envoyés par qui ?*) viennent polluer nos actions. Dans ces cas-là, ce qui est repris pas les médias patronaux ce sont les dégâts des casseurs, jamais nos revendications, ce qui pourrait expliquer la méconnaissance de celles-ci par les gilets jaunes et leur refus des syndicats.

La différence entre la revendication des gilets jaunes sur le salaire et la nôtre c'est que nous parlons toujours de salaire brut, alors qu'eux de salaire net. Les pensions de retraite ? Le gouvernement n'en a même pas parlé. Notez qu'il vaut mieux être un gestionnaire d'autoroute qu'un retraité : les péages vont augmenter du montant de l'inflation, 1,8 % ...

IL EST IMPÉRATIF DE FAIRE ENTENDRE NOS PROPRES REVENDICATIONS AFIN QUE, TOUS ENSEMBLE, AVEC LES GILETS JAUNES, NOUS FASSIONS RENDRE GORGE À MACRON ET À SES SBIRE. MOBILISATION GÉNÉRALE !

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0124 S 08416

LE 18 DÉCEMBRE, Les retraités ont manifesté leur colère dans de nombreuses villes, devant les préfectures, les permanences des élus. Ils étaient nombreux et ont montré ne pas être prêts à accepter leur paupérisation programmée. Devant le Ministère de l'Economie et des Finances, ils étaient 5000 et ont déposé deux sapins de Noël, l'un richement décoré de cadeaux tels que la suppression de l'ISF, l'abandon de l'exit tax, la mise en place de la « flat tax », le CICE, etc., l'autre, desséché, avec comme « cadeaux », la CSG, la CASA, la non revalorisation des pensions, etc. la porte du ministère est restée close, le ministre Darmanin « n'étant pas disponible ».

JOURNÉE D'ACTION LE 31 JANVIER, date à laquelle les retraités auront reçu leurs retraites et constaté la considération que ce gouvernement porte à ses vieux travailleurs...

Les organisations de retraités revendiquent la suppression de la hausse de la CSG, pour l'UFR FNIC c'est la suppression de la CSG. Cet impôt dont le gouvernement a le projet de faire grandir l'assiette pour remplacer les cotisations sociales et le financement de la Sécu. Leur but est de parvenir à, enfin, faire disparaître cette institution détestée par le grand patronat depuis création par le CNR et la mise en place par le ministre communiste Ambroise Croizat, dont le nom même est occulté !

Après les actions communes gilets jaunes-gilets rouges dans plusieurs villes (Tarbes, à Marseille, ...), c'est le 19 janvier que les gilets parisiens ont été invités à manifester devant l'Hôtel de Ville puis le 21 janvier à Versailles.



Au Havre, c'est aussi le 19 janvier que gilets jaunes et gilets rouges se sont retrouvés pour manifester ensemble.

Comme les anciens, les jeunes, lycéens et étudiants, ont notamment protesté contre **Parcoursup** pour les premiers, l'**augmentation des frais d'inscription** pour les étudiants étrangers pour les seconds. Nous avons tous pu voir, grâce aux images largement diffusées, que ce gouvernement traite aussi mal ses enfants, l'avenir du pays, que ses retraités : coups, humiliations, gazages ne devraient cependant pas calmer les mouvements, simplement interrompus par les vacances scolaires.

□ Durant le mois de décembre, d'autres mouvements de grève ont touché la SNCF mais aussi divers sites industriels, l'énergie, le commerce, le spectacle, dans le silence le plus total des médias... Même la police s'est mobilisée pour ses conditions de travail : elle a vite obtenu satisfaction sur plusieurs de ses principales revendications...

□ Le 14 décembre, plusieurs fédérations CGT (Transports, Ports et Docks, Cheminots, Commerce, Agro-alimentaire, FNIC, Mines Energie, Transports), constatant le nombre important de grèves locales, signe d'un mécontentement grandissant de nombreux salariés, répondaient à une initiative confédérale et organisaient une journée d'action sur les salaires, l'avenir du service public et de l'activité industrielle en territoires. Elles invitaient les salariés de leurs branches à participer massivement à toutes les initiatives de la CGT pour élever le rapport de force.

INTERNATIONAL



La fédération du travail de Chypre, PEO, qui regroupe salariés turcs et grecs, a organisé, le 14 décembre, une action en solidarité avec les luttes des travailleurs français, devant l'ambassade de France à Nicosie. Le secrétaire général du PEO, dans son intervention, a fait ressortir que, en France comme à Chypre mais aussi dans toute l'union européenne, le néo-libéralisme dominant et la crise toujours plus profonde conduisaient à toujours plus d'inégalités sociales et de pauvreté. Il a affirmé que **les travailleurs chypriotes sont aux côtés des travailleurs français et des travailleurs du monde entier dans leur lutte pour de meilleures conditions de travail et de vie.** Diverses organisations s'étaient jointes à cette action de solidarité.



présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents ainsi qu'à leurs familles et souhaite que la nouvelle année soit enfin celle de l'aboutissement de toutes nos revendications et de la réappropriation de nos droits conquis par la lutte.

RESTE À CHARGE ZÉRO (1^{ÈRE} PARTIE)

L'accès aux soins pour tous, notamment pour le dentaire, l'optique et l'audition, est une promesse de campagne de Macron. Mais nombre d'entre nous vont tomber de haut lorsqu'ils se rendront compte que les mesurètes que va prendre le gouvernement ne régleront en rien l'accès aux soins, et de qualité, pour tous. Le ministre focalise le RAC 0 (reste à charge 0) sur le dentaire, l'audition et l'optique, pour éviter de vrais débats. Mais voyons ce qu'est réellement le reste à charge pour les patients.

Il concerne la plupart des soins et correspond à la part non remboursée par l'Assurance Maladie obligatoire, communément appelée « ticket modérateur ». Celui-ci varie en fonction de la nature du risque (maladie, maternité, invalidité, accident du travail, maladie professionnelle), de l'acte ou du traitement, de l'inscription ou non du patient en ALD (Affection de Longue Durée) et du respect ou non du parcours de soins. Mais les malades subissent d'autres dépenses financières telles que :

- ☐ Les dépassements d'honoraires,
- ☐ Les baisses de taux de remboursement de médicaments

☐ Les déremboursements de médicaments accessibles en vente libre en officine,

☐ Les tarifs limites de remboursements des prestations et produits médicaux.

☐ Les prises en charge limitées du fait de la réglementation et ce malgré, par exemple, *une reconnaissance médicale de la pathologie (exemple : prise en charge limitée de soins pour certains cancers...)*,

☐ Mais aussi le problème des médicaments coûteux tels que celui contre l'hépatite C de Gilead à plus de 46 000 € le traitement, ainsi que de nouveaux traitements médicamenteux contre certains cancers à plus de 100 000 €. Les industriels pharmaceutiques négociant leurs exigences de prix non sur les coûts de recherche et développement, de fabrication et de commercialisation mais sur l'hypothèse d'amélioration de l'état de santé, voire de la guérison du patient ainsi que de la solvabilité des organismes de Sécurité sociale et de l'évitement supposé de frais de santé...

☐ Les produits, prescrits par un médecin, non remboursés tels que les pansements, compresses, etc...

SANS OUBLIER :

Les frais cachés des ALD (Affections de Longue Durée). 1 patient sur 6 bénéficie du dispositif des ALD, qui sont notamment :

- ☐ Les cancers,
- ☐ Le diabète,
- ☐ L'insuffisance rénale chronique,
- ☐ L'infection au VIH,
- ☐ Les maladies rares, etc...)

Nous reviendrons sur ce dossier du RAC 0 dans notre prochain numéro.

Vous pouvez aussi vous reporter à La Voix des Industries chimiques d'octobre, disponible dans les syndicats et sur le site de la FNIC (fnic-cgt.fr)

Malgré ce dispositif de prise en charge à 100 % pour certaines pathologies, des frais importants restent à charge, à cause de soins mal ou pas remboursés, de dépassements d'honoraires, de franchises, entre autres.

De plus, l'avance de frais est un réel frein dans l'accès aux soins et entraîne des renoncements aux soins qui ne font que reculer l'exigence de soins, souvent dans les situations les plus graves. Plusieurs millions de personnes renoncent à se faire poser des prothèses dentaires pour des raisons financières, avec des conséquences sur leur santé (problèmes digestifs notamment) . De même, des millions de personnes ne sont pas appareillées correctement en matière de lunettes ou de prothèses auditives.

L'Agenda

31 JANVIER, action des retraités « rendez-nous notre pouvoir d'achat »

5 FÉVRIER, Conseil national de l'UFR

1^{ÈRE} SEMAINE DE FÉVRIER, initiative CGT

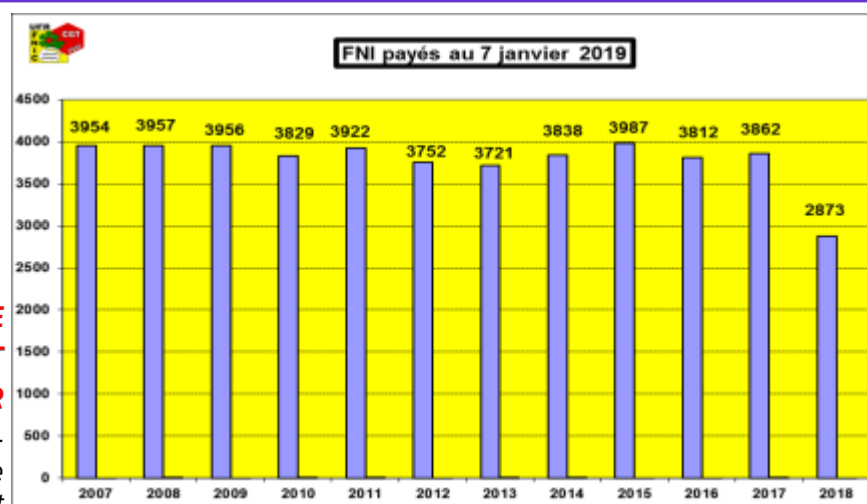
CE SONT PRÈS DE 1000 FNI QUI RESTENT ENCORE À PERCEVOIR POUR 2018 !

Les assemblées générales qui vont se tenir prochainement seront

bien sûr l'occasion de remettre les timbres 2019, mais vont sans doute aussi permettre de terminer le recueil des FNI et timbres mensuels 2018, voire 2017, avant que cette année ne soit clôturée.

Ce début d'année, propice aux bonnes résolutions, peut être aussi l'occasion pour les animateurs de sections, de nous transmettre les coordonnées de leurs adhérents (sans oublier de préciser aussi les noms à ôter de la liste) afin que tous puissent recevoir notre bulletin, lien avec la Fédération.

l'Orga - le point



CONFÉRENCE UFR : la participation, hors transport, sera d'environ 230 à 240 euros par personne. Tous les détails sur le programme, le village, les possibilités touristiques, dans un prochain courrier fédéral. Soyons nombreux pour débattre de l'orientation de notre UFR, de notre Fédération, de la CGT

La vie des sections

SECTION RETRAITÉS FAMAR ST GENIS LAVAL

Notre section est composée de 27 syndiqués mais, comme beaucoup d'autres, elle comporte plus de camarades ayant vécu de nombreuses luttes que de nouveaux retraités. De plus, plusieurs d'entre eux sont dispersés aux quatre coins de la France.

Comme dans de nombreuses entreprises, la continuité syndicale est difficile même si mes **camarades actifs font le nécessaire**. La preuve, l'an prochain, le trésorier des actifs va rejoindre notre section.

Nous faisons plusieurs réunions par an. Malheureusement, nous nous trouvons trop peu nombreux pour débattre de la situation et des problèmes rencontrés par les retraités. Pour les salariés partis à la retraite depuis 15 voire 25 ans,

la perte de pouvoir d'achat est très importante et permet de survivre mais plus de vivre. Peut aussi venir s'ajouter la santé du conjoint avec les coûts astronomiques demandés par nos « chères maisons » de retraite.

Depuis longtemps, Famar Lyon, ex Specia, ex Rhône Poulenc, ex Rhône Poulenc Rorer, ex Aventis, a été bradé à un façonnier Grec. La crise grecque a entraîné la reprise du groupe Famar par les banques et des fonds d'investissements. Beaucoup d'incertitudes pèsent sur l'avenir de nos 300 camarades qui travaillent encore sur le site de St Genis Laval : production de médicaments.

Malgré tous ces aléas, notre section se retrouve chaque année, à St Fons, berceau de SPECIA, autour d'une table pour déguster un repas convivial et fraternel.



Luc Ferry, ex-ministre de l'éducation nationale, en appelle au meurtre ! Il déclare « les forces de l'ordre devraient se servir de leurs armes une bonne fois, car ça suffit. Ces espèces de nervis, ces espèces de salopards d'extrême droite, d'extrême gauche et des quartiers qui viennent taper du policier, ça suffit ». Rappelons que cet individu a perçu un salaire de professeur de 54 000 euros par an durant 14 ans pour des cours à l'université Diderot... qu'il n'a jamais donnés ! Il n'a pas daigné rembourser les montants indûment perçus pris, bizarrement, en charge par Matignon (c'est-à-dire nos impôts).